

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

#### **2018 V.38 Vœu relatif à la sécurité lors d'une lecture-spectacle des textes de Charb**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les difficultés particulières rencontrées dans l'organisation de représentations de la lecture-spectacle produite par Théâtre K, interprétée par Gérald Dumont du dernier livre de Charb, finalisé 2 jours avant son assassinat le 7 janvier 2015, "Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes",

Considérant qu'en effet, une représentation prévue à l'université Lille 2 en mars 2017 a été annulée au motif qu'elle représenterait potentiellement un trouble à l'ordre public,

Considérant que, pour les mêmes raisons, la sous-préfecture a demandé, en amont d'une représentation du spectacle à l'université de Valenciennes le 23 janvier 2018, de ne pas communiquer sur le spectacle avant le jour même de la représentation, ce qui a beaucoup nui à la visibilité et à l'audience de l'événement,

Considérant qu'une représentation est prévue le 31 janvier à l'université Paris 7, mais que des syndicats étudiants s'opposent à cette représentation, allant jusqu'à demander son annulation,

Considérant qu'il ne saurait être accepté, dans notre République, qu'une représentation d'un spectacle soit interdite, à moins qu'elle ne porte des messages ou défende des principes contraires à la loi, racistes, discriminatoires, ce qui n'est pas le cas de la pièce en question,

Considérant que ce spectacle porte un propos de défense de la laïcité, de principes universalistes, de lutte contre toutes les formes de racisme, et tout particulièrement la lutte contre le racisme anti musulmans, anti arabes,

Considérant que l'auteur, Charb, dénonce l'amalgame fait entre le racisme et la critique des religions et que ce texte doit pouvoir être joué dans des conditions correctes, sans subir d'annulations, d'interdictions, de limitations,

Considérant que le devoir de notre République est de ne pas accepter qu'un spectacle soit annulé ou limité parce qu'il représenterait soi-disant un trouble à l'ordre public, mais qu'il convient au contraire de garantir les conditions concrètes pour que ces représentations puissent avoir lieu,

Considérant qu'il est très important pour une pièce de théâtre qui connaît de telles difficultés, de recevoir le soutien d'acteurs institutionnels comme la Ville de Paris, qui s'est toujours engagé pour la liberté d'expression,

Considérant que Charb et ses collègues de la rédaction de Charlie Hebdo ont été assassinés le 7 janvier 2015 parce qu'ils revendiquaient le refus du délit de blasphème, la défense de la liberté d'expression et de la liberté de conscience, et qu'une lecture-spectacle comme celle-ci permet de faire vivre ce débat essentiel, de faire vivre ces principes fondamentaux pour notre République,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

que la Ville de Paris exprime son intérêt, dans le débat républicain, que la lecture-spectacle de la "Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes" puisse vivre, encourage les universités, théâtres, associations, qui souhaiteraient organiser des représentations de cette pièce à le faire, et s'assure que les conditions soient réunies pour que ces représentations se déroulent dans de bonnes conditions.